

Mouvement départemental 2021

Demande de bonification au titre du rapprochement de conjoints

Document à transmettre avec les pièces justificatives

Bonification attribuée à partir d'une distance kilométrique minimum de 40 kms entre les résidences professionnelles

à partir du 12 mars 2021 et au plus tard le jeudi 8 avril 2021

uniquement par courriel : mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr

Renseignements sur l'enseignant

Nom et prénom

Date de la 1^{ère} affectation dans le département des Landes en tant que titulaire

Lieu d'affectation (école et commune) pour l'année scolaire 2019-2020

Lieu d'affectation (école et adresse complète) pour l'année scolaire 2020-2021

Date de votre mariage, PACS ou pour les concubins date de naissance de votre 1^{er} enfant

Renseignements sur le conjoint

Nom et prénom

Résidence professionnelle (adresse complète du lieu de travail)

Date de début d'activité professionnelle

Distance entre le lieu d'affectation actuel de l'enseignant et la résidence professionnelle du conjoint

Distance la plus courte calculée sur Via Michelin

kms

RAPPEL : la bonification est attribuée uniquement à partir d'une distance de 40 kms

Fait à, le

Signature de l'enseignant